

12^{me} ANNEE

L'EDUCATEUR PROLETARIEN

Revue pédagogique bi-mensuelle

GRUPE FRANÇAIS D'EDUCATION NOUVELLE
GRUPE DU NORD DES AMIS DE L'ECOLE NOUVELLE
L'IMPRIMERIE A L'ECOLE



LA RÉFORME DU CERTIFICAT D'ÉTUDES

PRIX : 1 fr. 50

1^{er} Juillet
1937

18-19

EDITIONS DE
L'IMPRIMERIE
A L'ECOLE
VENCE (A.-M.)

Réabonnez-vous immédiatement

L'Éducateur Proletarien, bi-
mensuel, un an 35 fr.
étranger 45 fr.

La Gerbe, tous les dix jours.. 10 fr.
étranger 18 fr.

C. FREINET, à Vence (A.-M.)

— C.C. Marseille 115.03 —

Une nouvelle série de disques C. E. L.

Souscrivez !

Nous avons mis au point une nouvelle série de disques. Cette série préparée avec le plus grand soin, qui profitera encore de l'expérience des séries antérieures, des critiques et des suggestions de tous nos collègues et de nombreux discophiles, vous donnera, nous en sommes certains, entière satisfaction.

Comme par le passé, l'enregistrement se fera par souscriptions. Les disques seront expédiés aux souscripteurs début octobre au plus tard. Vous pouvez souscrire pour n'importe quelle quantité, et pour les numéros qui vous conviendront. Notez bien le tarif : chaque disque, l'un, 10 fr. Port et emballage en sus : de 1 à 6 disques, 6 fr. ; de 7 à 12 disques, 8 fr. ; au-dessus de 12 disques, port et emballage gratuits. Soit la série complète : 46 fr.

Nos camarades ne laisseront pas échapper une telle occasion, nous en sommes certains, et nous nous permettons d'insister sur ce fait que, malgré des hausses fort appréciables, nous réussissons en juin 1937 à faire les mêmes prix qu'en mai 1936.

Après le 1^{er} octobre, ces disques seront mis en vente à la Coopérative ou chez les libraires au prix de 15 fr. l'un, port et emballage en sus.

Nous serions heureux que nos camarades joignent à leur souscription son montant, en versant la somme à notre compte courant 260-54 Toulouse, nous n'en faisons pas une obligation, mais cela faciliterait notre travail.

Souscrivez, faites souscrire et immédiatement, ne remettez pas à demain, groupez les souscriptions. De la rapidité de votre réponse dépend encore une fois le succès de notre activité.

Nous nous permettons donc de compter sur vous.

Afin de souscrire en toute connaissance de cause et de pouvoir faire votre choix, voici quelques renseignements sur nos prochains disques.

Ils seront du diamètre courant de 25 cm., enregistrés électriquement avec tout le soin désirable, leur valeur technique sera parfaite, ce sont les studios et les usines Polydor qui sont chargés de ce travail. L'interprétation restera ce qu'elle a toujours été, simple, claire, nette, précise, vivante, le chant sera confié à Mlle Candès et l'orchestre à M. Aubanel.

Chaque disque sera fourni avec textes imprimés, musiques, croquis et directions pédagogiques.

DISQUE 301. — Mouvements d'ensemble avec engins, une face garçons, l'autre face filles, pour moyens et grands. Conception semblable à celle du disque 201. L'auteur est M. ROBINET.

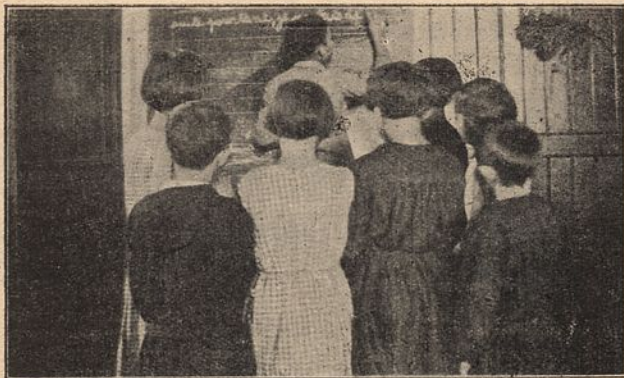
DISQUE 302. — Ballet pour enfants avec ballons et rubans sur la « Valse N° 14 » de Chopin, pour tous les cours : les deux faces.

DISQUE 303. — Chants : 1^{re} face, Danses savoyardes ; 2^e face, Ballet des pierrots et pierrettes, par E. Robinet. Ces chants permettent aussi l'exécution de mouvements rythmiques. Pour moyens et grands.

DISQUE 304. — « Les crêpes de chez nous », vieille chanson bretonne, paroles de Philéas Lebesgue. — « Sur un vieil air catalan », paroles de Hermin Dubus. Pour cours préparatoires, élémentaires et classes maternelles.

Si avant de souscrire, vous désirez d'autres renseignements sur les textes, les musiques, l'accompagnement, écrivez : il vous sera répondu aussitôt.

LA RÉFORME DU CERTIFICAT D'ÉTUDES



AVERTISSEMENT

Ce rapport n'est pas le travail d'un homme. Un tel travail ne saurait présenter quelque valeur que s'il est l'œuvre de nombreux collaborateurs.

C'est bien ce que nous avons tâché de réaliser.

A la demande du Groupe Français d'Education Nouvelle, le Groupe du Nord des Amis de l'Ecole Nouvelle et « l'Éducateur Prolétarien » ont ouvert une vaste enquête. Un questionnaire a été publié dans toutes les revues pédagogiques.

Une centaine de rapports ont été recueillis et minutieusement dépouillés.

Un premier rapport a été communiqué et discuté au Congrès de la Coopérative de l'Enseignement laïc le 28 mars.

A la suite d'un échange de vues entre les principaux artisans de cette enquête, après l'avis de diverses personnalités du mouvement pédagogique moderne : M. le Professeur Wallon, Mlle Flayol, MM. Vétel, Freinet, Guet, Hulín et autres, le présent rapport a pu être établi.

Simple projet susceptible d'être modifié et que nous offrons aux auteurs de la prochaine réforme en vue de les aider à améliorer dans toute la mesure du possible notre « bachot des gueux ».

Contrôle des connaissances et examen d'aptitudes

La réforme du Certificat d'Études Primaires, depuis longtemps souhaitée par l'ensemble des Educateurs, devient d'une impérieuse nécessité — conséquence de la Réforme de l'Enseignement annoncée par le projet de loi Jean Zay.

Si ce projet Zay n'était, semble-t-il, un premier schème général de la réforme, on pourrait s'étonner que la modification du C.E.P. n'y soit déjà annoncée.

L'exposé des motifs du projet stipule pourtant : « Nous proposons de rendre obligatoire la possession du C.E.P. et d'exiger ainsi, de la part des futurs élèves de nos lycées, collèges, Ecoles primaires supérieures et techniques un *minimum de connaissances et d'aptitudes*. »

Les termes « *connaissances* » et « *aptitudes* » semblent indiquer qu'on se propose de demander au C.E.P. d'être à la fois *la sanction d'études terminées* et un moyen de *déceler les aptitudes à profiter des études à venir*.

D'où une question préalable de première importance :

LE NOUVEAU CERTIFICAT D'ÉTUDES

**doit-il — ou peut-il — être à la fois un examen de
contrôle des connaissances et un examen d'aptitudes ?**

L'examen, dans sa forme actuelle, peut bien tendre à estimer la possession de certaines connaissances et de certaines aptitudes, mais son manque absolu d'objectivité conduit à des résultats tellement confus qu'il n'est pas possible de persister dans cette voie. Donc, une réforme s'impose — et elle s'imposerait, même si la réforme de l'enseignement n'était pas envisagée.

Une troisième exigence se marque de plus en plus parmi les Instituteurs qui voudraient un *examen dit de fin d'études du premier degré, accessible non plus comme l'examen actuel à 55 % des écoliers, mais à tous les enfants normaux*.

En vue de résoudre la difficulté au mieux pour chacun, nous proposerons deux solutions :

1^{re} SOLUTION. — Que le C.E.P. DEVIENNE — il ne l'est pas — un examen de contrôle de connaissances accessible à tous les enfants normaux dont la scolarité aurait été régulière.

- Que la possession du C.E.P. permette l'entrée dans une classe d'orientation où serait organisée d'une manière beaucoup plus sérieuse et durant une année, la première orientation.

- Un examen spécial serait peut-être organisé à la fin de cette année d'orientation en vue de désigner — compte tenu du travail scolaire — les élèves susceptibles de profiter de l'enseignement du second degré.

2^e SOLUTION. — Si cette 1^{re} solution — la meilleure nous semble-t-il — ne pouvait être retenue, nous proposerons l'institution d'un examen (A.B.) comportant :

a) des épreuves A en vue du contrôle des connaissances et de l'aptitude à les utiliser. Cette partie A resterait accessible à tous les élèves normaux,

b) Une épreuve ou des questions B, d'un caractère différent, contrôle d'aptitudes :

Le succès aux épreuves A conférerait le Certificat d'Études.

Le succès aux épreuves A.B. permettrait l'accès aux classes d'orientation là où elles seront créées et, ailleurs, l'accès en 6^e.

Régime du Nouveau Certificat d'Études

Pour plus de clarté et à seule fin de marquer la différence entre le Nouvel examen et l'ancien, nous donnons ci-dessous un texte destiné à servir de base à l'arrêté qui remplacera l'arrêté du 1^{er} février 1924.

1. — Les candidats au C.E.P. élémentaire doivent avoir atteint 12 ans révolus au 31 décembre de l'année où ils se présentent.

Une dispense d'un an sera accordée aux élèves susceptibles d'entrer dans l'enseignement du 2^e degré (art. 6 du projet J. Zay.)

Tous les enfants qui fréquentent les écoles primaires devront être présentés au moins une fois avant la fin de leur scolarité et les élèves retardés devront être présentés pour la première fois au plus tard dans leur 13^e année.

2. — L'inscription des candidats se fera comme par le passé, mais les parents qui désirent que leur enfant profite de l'enseignement du 2^e degré devront produire une demande écrite. Aucun candidat ne doit figurer sur la liste avec la mention : « présenté par la famille ».

3. — On instituera autant de commissions qu'il sera nécessaire pour éviter aux enfants des déplacements trop fatigants. (La correction des épreuves étant reportée à plus tard, la présence de l'Inspecteur n'est pas absolument indispensable et la responsabilité de la présidence pourrait être assumée par un directeur ou un professeur d'E.P.S. ou d'École Normale.)

4. — Seuls les membres de l'Enseignement public en exercice peuvent faire partie des commissions.

5. — La durée totale de l'examen n'excèdera pas 6 heures : 4 heures le matin ; 2 heures l'après-midi.

Diverses mesures sont à envisager pour réduire au maximum la fatigue des enfants (alternance de certaines épreuves par ex.)

6. — Épreuves. — (En raison de son importance, cette question est traitée à part). Voir plus loin.

7. — Toutes les épreuves ont lieu à huis clos.

8. — Les épreuves orales seront ou supprimées ou organisées sérieusement (voir plus loin).

On n'établira aucune distinction entre les épreuves dites autrefois de 1^{re} et de 2^e série.

9. — La correction des épreuves sera effectuée la semaine suivante, soit au chef-lieu de canton, soit dans une autre ville.

C'est le seul moyen d'assurer :

- un contrôle vigilant des épreuves et d'organiser un oral sérieux si on le maintient ;
- une correction moins hâtive des copies d'après des barèmes soigneusement établis et uniformes.

Peut-être serait-ce là encore un moyen d'épargner aux enfants échoués le retour humiliant au village au milieu des camarades « triomphants ».

Les maîtres qui présentent des candidats seront présents au centre de correction et se tiendront à la disposition de la commission porteurs des carnets de scolarité, à seule fin de donner leur avis en cas d'échec immérité de tel ou tel candidat.

10. — La note zéro ne sera éliminatoire que si l'élève n'obtient pas un nombre de points supérieur de 5 unités au total général exigible.

Toutefois pour maintenir la valeur de l'épreuve d'orthographe, peut-être, pourrait-on, en outre, convenir qu'au-dessus de 5 fautes, le total général subirait un décompte progressif : Ex. : 6 fautes : 1/2 point

7 " 1 point

8 " 1 p. 1/2

9 " 2 points

10 " 2 p. 1/2

au-dessus de 10 fautes : 2 p. par faute

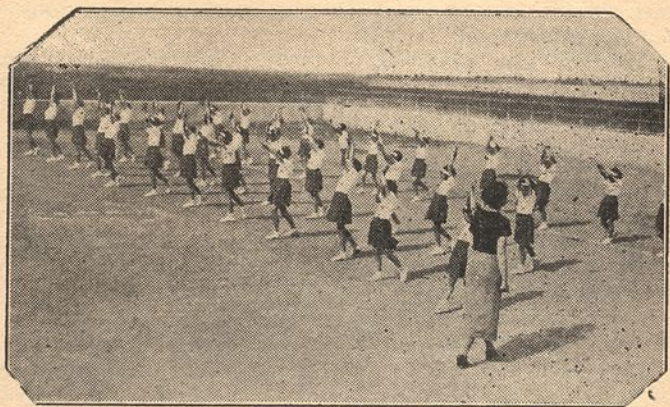
11. — Les mentions sont supprimées.

12. — Le succès au C.E.P. ne sera effectif et le diplôme ne sera remis aux lauréats qu'à la fin de la scolarité primaire et à la condition que l'élève continue à donner satisfaction au point de vue de la fréquentation du travail et de la conduite.

13. — Tout en maintenant à l'examen son caractère essentiel de contrôle des connaissances, des mesures sont à envisager pour éviter que ces connaissances restent comme par le passé, le plus souvent verbales.

La forme et la nature des questions à poser doivent le permettre.





La gymnastique rythmique à Saint-Nazaire (Pyr.-Or.)

ÉPREUVES

Le choix des épreuves est subordonné à la solution de plusieurs difficultés à résoudre préalablement. Nous en voyons quatre :

1. — La Réforme des programmes ne doit-elle pas précéder celle de l'examen ?

Ce serait, en effet, la première réforme à considérer et nous sommes les premiers à le demander. Seulement, depuis 14 ans que les programmes de 1923 sont soi-disant « appliqués », le certificat d'Etudes qui devrait être le couronnement de ces programmes semble avoir évolué à part.

« Plus d'air, plus d'aisance, plus de lumière, plus de joie et, partant, plus de travail ». C'était le ferme désir du regretté P. Lapie et c'est dans la conclusion de la circulaire du 20 juin 1923 qu'il demandait tout cela. Ce qu'on a vu ? Les auteurs de manuels, tous rédigés, lit-on, « conformes aux programmes de 1923 », nous ont produit des ouvrages volumineux où les conseils de P. Lapie — sinon méconnus — ont été bien mal interprétés. Ah ! les manuels scolaires !!

Et le C.E.P., reflet de ces erreurs, a pris une forme de contrôle encyclopédique vraiment déraisonnable — on peut dire intolérable. — De sorte que les Instituteurs se sont vus obligés de négliger les Instructions officielles et de préparer leurs élèves au C.E.P., de les entraîner à passer et en dernière heure de souhaiter qu'ils réussissent au C.E.P.; véritable jeu de hasard pour les élèves moyens.

Dans ces conditions, tous ceux qui ont suivi avec une réelle amertume la mort des Instructions officielles en sont venus à penser que l'examen

étant devenu le véritable régulateur des études, c'est d'abord l'examen qu'il faut réformer.

Tel examen, tel travail scolaire et nous ne pourrions guère avancer tant que le C.E.P. restera une revue-fatras de connaissances non assimilées, tant qu'on n'y fera pas la chasse au verbalisme, au « par cœurisme » vide, tant qu'il faudra « bachoter » pour y réussir.

Il va de soi que l'aménagement des programmes s'impose en même temps et ici nous ne saurions mieux faire que dire toute notre admiration pour le nouveau *Plan d'Etudes Belge* qui pourrait, à bien des égards — *mutatis mutandis* — nous servir d'exemple (1).

Beaucoup d'Instituteurs réclament des programmes limitatifs, notamment pour Histoire, Géographie, Sciences, où serait fixé d'une manière très précise, disent-ils, ce qu'un enfant de 12 ans doit savoir.

2. — Nature des épreuves : Tests ou épreuves habituelles.

Les épreuves ordinaires ne sont plus très en faveur dans les milieux qui se réclament de l'Éducation Nouvelle. On assure que ces moyens de contrôle ont « fait leur temps » et non « leurs preuves ». On préférerait le TEST moyen de contrôle beaucoup plus scientifique.

Sans entrer dans les détails de cette importante question, et tout en marquant notre préférence pour les TESTS, convenons que le moment n'est pas encore tout à fait venu de les utiliser à l'exclusion des autres épreuves : personnel non préparé, manque d'un organisme central chargé d'élaborer ces tests, etc... Et puis, rappelons-nous avec Franklin que « la Vérité entre si difficilement dans la cervelle humaine qu'on peut la comparer à un clou qu'il faudrait enfoncer, non par la pointe, mais par la tête ». Bornons-nous donc à ceci.

a) Application à l'examen de certains procédés mis en lumière par les tests (2).

1) Fournir à chaque élève une copie des questions.

2) Préparer les questions avec soin ; ne poser aucune question ambiguë pour éviter la divergence des réponses, les établir de telle sorte qu'une seule réponse correcte soit possible.

3) Donner aux élèves des instructions précises sur le travail qu'ils ont à exécuter.

4) Apprécier objectivement d'après des règles bien définies.

5) Déterminer la durée des épreuves si cette durée est significative.

b) Utilisation, si possible, d'un test pour l'épreuve B.

3. — L'Oral sera-t-il supprimé ?

C'est un vœu presque unanime du personnel.

S'il en est ainsi, supprimera-t-on toutes les épreuves qui constituaient la 2^e série : lecture expressive, récitation et chant, calcul mental, éducation physique et demandera-t-on aux Inspecteurs d'assurer le contrôle de ces matières dans les classes ?

Certains demandent le maintien de la lecture expressive. D'autres

(1) Lire le numéro spécial de *L'Éducateur Prolétarien*, n° 2.

(2) Voir *Dottrens : Le Problème de l'Inspection*, p. 174.

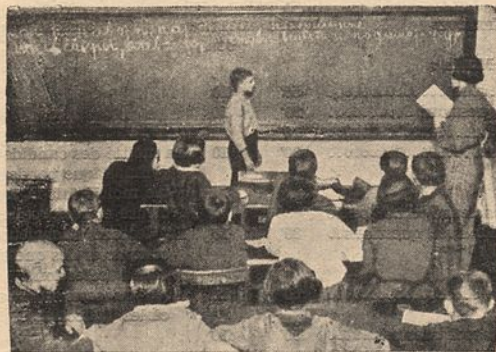
pensent que l'épreuve de lecture silencieuse serait beaucoup plus probante.

On demande aussi que l'Education physique fasse l'objet d'un examen séparé, sorte de brevet physique scolaire.

On souhaite encore que l'épreuve de calcul mental soit écrite. D'autres estiment qu'il faudrait tenir compte du *temps*, donc procéder oralement.

Exigences difficiles à satisfaire toutes ensemble.

A seule fin d'indiquer comment nous souhaiterions que les épreuves orales soient organisées, nous *supposons* qu'elles seront maintenues.



4. — Deux examens A et B ou un seul examen (A.B.)

Provisoirement on peut prévoir un seul examen (A.B.), il suffirait :

1^o) Soit d'organiser la correction séparée des épreuves écrites de ceux qui déclarent vouloir suivre l'enseignement du 2^e degré.

2^o) Soit d'ajouter certaines questions à quelques épreuves essentielles (à l'épreuve de lecture silencieuse, à l'épreuve d'arithmétique). Voir plus loin.

3^o) D'instituer une épreuve B spécialement destinée à révéler les aptitudes. (Voir plus loin).

4^o) Pour plus de sécurité, les 3 mesures précédentes pourraient être prises à la fois.

Voici, à titre d'exemple, quelle pourrait être la physionomie de l'examen complet. On notera ces 2 préoccupations dominantes :

1^o) Organiser un examen sérieux quoique simple.

2^o) Réduire le plus possible la fatigue des candidats par une alternance convenable des épreuves, par la suppression de toute attente inutile (pas de banquet interminable), par une organisation matérielle parfaite.

D'un mot :

Un examen sérieux, quoique simplifié et allégé qui ne sera plus ni une loterie, pour les candidats moyens, ni une simple formalité par aucune de ses aspects, ni une épreuve d'endurance pour les candidats, ni enfin, une foire aux médailles quelque peu ridicule.

Organisation pratique de l'Examen

ÉPREUVES	DURÉE	NOTATION SUR	OBSERVATIONS
Matin :			
Rédaction	50'	10	
Dictée sans questions	20'	10	
Récréation	10'		
Gymnastique	30'	10	La moitié des candidats passe en gymnastique pendant que l'autre moitié fait la lecture silencieuse et réciproquement.
Lecture silencieuse d'un texte polygraphié avec questions..	30'	10	La lecture silencieuse pourrait comporter des questions B spéciales (sélection).
Arithmétique	50'	10	Avec ou sans questions B spéciales (sélection).
Dessin ou travail manuel.....	50'	10	
Durée totale matinée....	4 h.		
Soir :			
Epreuves B (sélection).....	50'	20	Si cette épreuve B n'était pas instituée, ces 20 points seraient répartis entre les diverses questions B spéciales.
Histoire, géographie, sciences (H.G.S.), épreuve (écrite ou orale)	40'	10	Si l'épreuve (H.G.S.) est passée par écrit, on peut diviser les candidats en 2 sections, l'une passe l'épreuve (H.G.S.) pendant que l'autre subit l'interrogation orale. Cela évite le désordre.
Lecture expressive préparée sans questions	5'	10	
Calcul mental (oral ou écrit)..	10'	5	
Récitation et chant.....	10'	5	
Écriture		10	Notée sur l'ensemble des copies quant à sa lisibilité.
Total soir environ.....	2 h.		
Total des points : Examen A.....		100	
Examen B.....		120	

Sont définitivement admis les candidats ayant obtenu 50 points à l'examen A.

Sont admis à suivre l'enseignement du 2^e degré les candidats ayant recueilli par ex. 70 points à l'examen A et 15 points à l'examen B.



Le calcul pratique à l'école

Les propositions qui suivent ne sont, bien entendu, que des suggestions, c'est pourquoi il nous arrive d'en présenter plusieurs pour la même question, en vue de ne pas donner à ce projet l'allure d'un *tout* indivisible.

Ce que nous recherchons, c'est une réforme inspirée de ces propositions.

Nous supposons ici que, seules, restent à l'oral les épreuves difficilement contrôlables par écrit.

COMPOSITION FRANÇAISE : La difficulté consiste à proposer des sujets pour lesquels tous les candidats aient pour le moins quelque chose à dire ; sujets qui se tiendraient résolument dans l'ordre de l'activité et des intérêts enfantins. On propose quantité de sujets qui n'ont d'intérêt que pour des adultes et que seuls les candidats rompus à ce genre d'exercice peuvent traiter dans la forme demandée. Car il y a une *forme*, la bonne, la seule bonne, et qu'on pourrait appeler la forme écrivain au petit pied.

Que les correcteurs s'habituent à ne plus primer cet aspect particulièrement dangereux — bien qu'inaaperçu — du verbalisme. Les enfants ont des idées, des intérêts à eux ; qu'on les invite à écrire cela en toute franchise et qu'on ne dise plus comme cet inspecteur devant une copie : « ça c'est trop fanfan. »

Nous proposerons donc :

Deux sujets au choix parmi les genres suivants :

1°) Compte-rendu d'une lecture d'un texte bien choisi faite aux candidats une ou deux fois immédiatement avant l'épreuve de Composition Française.

Histoire commencée à compléter (appel à l'imagination).

Rédaction d'après film d'images (3).

(3) Voir Vérel, Maison d'édition des *Primaires*, à Chambéry.

Le moins mal serait peut-être le compte-rendu d'un film très simple et très intéressant (pas de guignoleries) passé aux candidats le jour de l'examen ;

ou encore interprétation d'image (tableau artistique ou scène de la vie enfantine).

2°) DICTÉE SANS QUESTIONS :

Nous proposons la suppression des questions pour les raisons suivantes :

a) La dictée contrôlera seulement l'orthographe — il est nécessaire que chaque épreuve ait un but déterminé aussi net que possible. —

b) Les questions dans la forme où on les pose habituellement :

1. Contrôlent le plus souvent un savoir verbal en grammaire analyses formelles que l'enfant est entraîné à résoudre, mais qu'il ne comprend pas).

2. S'attachent à des *détails de vocabulaire* que l'enfant résoud ou ne résoud pas, mais qui n'attestent pas sa connaissance du français.

Nous préférons, et de beaucoup, l'épreuve de lecture silencieuse.

Des expériences et les examens eux-mêmes ont montré combien les dictées proposées sont des difficultés inégales. Tel qui échoue à X, serait reçu à Y. Dictées différentes, barèmes différents, c'est bien le règne de l'à peu près et de la chance.

Ici on pourrait utiliser de bons tests d'orthographe — souhaitons-le. Mais puisque nous voulons obtenir une réforme, n'en demandons pas trop.

Ce projet, on l'a vu, prévoit la correction ultérieure des épreuves. C'est le seul moyen de modifier par un barème approprié les résultats que pourrait donner une dictée de difficulté inattendue.

En effet, lors de la correction, il sera facile de relever rapidement toutes les fautes commises, d'établir un barème provisoire, de l'expérimenter sur les copies les plus mauvaises (les fautes ayant été soulignées seulement) et, s'il est trop sévère, de le modifier en conséquence. C'est là, nous en convenons, un jeu de bascule assez curieux et qui pourra faire sourire les auteurs et amis des TESTS, mais nous ne voyons pas moyen de faire mieux.

On a proposé encore de recueillir des dictées, de les expérimenter, de retenir celles dont le niveau correspondrait au savoir d'un enfant de 12 ans ; de constituer ainsi un stock abondant de dictées expérimentées qui s'augmenterait sans cesse, où les I. A. n'auraient qu'à puiser.

L'idée est à retenir — elle n'est pas nouvelle : lire l'excellent article de A. Belot, bulletin avril-mai 1926, 204-205, de la Société Binet.

GYMNASTIQUE. — Beaucoup se demandent si l'épreuve de gymnastique peut être sérieuse. Ils rappellent qu'une épreuve significative devrait se passer sur un terrain approprié, dans une tenue spéciale. C'est pourquoi on croit qu'il vaudrait mieux supprimer l'épreuve de gymnastique et s'inspirer des dispositions suivantes :

1°) que l'épreuve d'éducation physique soit passée séparément et que seuls les candidats qui y réussiraient, recevraient le diplôme de C.E.P. Les épreuves seraient passées à 12-13 ou 14 ans.

2°) que cette épreuve, toujours passée séparément, fasse l'objet d'une mention qui serait portée sur le diplôme.

3°) Peut-être que le brevet sportif populaire 1^{er} degré récemment institué, pourrait être exigé.

Sans entrer ici dans la querelle qui divise partisans et adversaires de la méthode dite naturelle de G. Hébert, avouons que nous accorderions volontiers nos préférences à cette méthode, non seulement parce qu'elle semble s'harmoniser au mieux avec les tendances générales d'une éducation moderne intégrale, et qu'elle intéresse les enfants, mais surtout parce qu'elle se prête à un contrôle précis. (voir G. Hébert : « Le Code de la force ». Lib. Vuibert.)

A titre d'exemple et en raison de l'importance de cette question, nous publions en appendice un article indiquant comment ce contrôle pourrait être organisé.

LECTURE SILENCIEUSE avec questions sur cette lecture : Le but de cette épreuve serait de voir si l'enfant sait lire — et lire silencieusement, pour lui. Indiscutablement, c'est bien la lecture silencieuse qui est la plus utile dans la vie.

Voici comment on procéderait, à titre d'exemple :

Remettre à l'enfant une copie sous forme de double feuille, 21×27, comportant à gauche un texte imprimé ou polycopié très net ; la page de droite étant réservée aux questions et réponses. A un signal, le candidat ouvre sa feuille, lit le texte silencieusement et répond aux questions à droite.

Voici les instructions à donner aux candidats avant de distribuer les feuilles :

L'examineur ouvrant la feuille à distance montre qu'il y a un texte à gauche et des questions à droite, puis il lit deux fois les instructions ci-dessous sans y rien ajouter :

1° « Vous lirez *lentement* le texte imprimé que voici à gauche pour bien le comprendre, vous devez le lire tout bas. Défense absolue de dire un mot. Vous ne devez poser aucune question ni à l'examineur qui est dans la salle, ni à votre voisin.

2° Après avoir lu *silencieusement et attentivement* ce texte, vous répondrez de votre mieux aux questions sur la page de droite que voici. Si une question vous semble trop difficile, passez-la et vous la reprendrez tout à l'heure s'il vous reste du temps. »

EXEMPLE DE TEXTE POUR LA LECTURE SILENCIEUSE

LE MAUDIT

La petite avait été prise d'un étourdissement en entrant là-dedans, dans la chaleur.

Après un petit temps, elle rouvrit les yeux. Sans bouger. Elle regarda autour d'elle. Au-dessus de sa tête, il y avait le grand nez busqué du Maudit et ses yeux fous. Il allongea le cou et souffla par les1.....

Allait-il la mordre ? Elle était si brisée que cela lui fût égal. Mais il ne la mordit pas.

Il avait l'air de dire que ce n'était pas bien dangereux, ce petit bout d'animal tombé là, dans sa paille. Mais il le surveillait tout de même du coin de l'œil, car le Maudit était une bête2.....

Bientôt, il baissa la tête de nouveau, Marie s'enhardit et elle leva la main pour le3.....

Il n'était pas si méchant que ça, ce Maudit. Il fallait savoir le prendre. Cette petite main qui lui parcourait le museau, non pas du bout des doigts, mais bien à plat, il faut croire que ça lui était4.....

De ce jour, Marie entra dans5..... comme il lui plut. Il lui arriva de voter des carottes pour les porter à son ami, et de rire, malgré sa misère, en voyant le grand Maudit noir tendre le6..... pour fouiller dans sa poche.

Chaque matin, quand elle le conduisait au pré, il dansait bien un peu au bout de sa longe, mais il la suivait, tandis qu'avec d'autres, il eût fait feu des quatre fers.

D'après Marie COLMONT, « Claque-Patins ».

Questions A

- 1° « Le Maudit » est-ce une personne ou un animal ?
- 2° Quelle personne ou quel animal ?
- 3° « Le Maudit » est-il méchant ?
- 4° Est-il méchant avec tout le monde ?
- 5° Marie a-t-elle peur de lui ?
- 6° Que lui donnait-elle en cachette ?
- 7° Dans le texte ci-dessous, mettez N sous les noms ;

A	—	adjectifs ;
V	—	verbes ;
P	—	pronoms.

Après un petit temps, elle ouvrit les yeux. Sans bouger. Elle regarda autour d'elle. Au-dessus de sa tête, il y avait le grand nez du « Maudit » et ses yeux fous.

Questions B (examen de sélection)

- 1° Pourquoi l'a-t-on appelé « le Maudit » ?
- 2° Où était Marie lorsqu'elle eut un étourdissement ?
- 3° Qui est ce « petit bout d'animal » ? (8° ligne).

4° Qui était Marie ?

5° Ecrivez ci-dessous les mots manquants remplacés dans le texte par un chiffre :

1 :	4 :
2 :	5 :
3 :	6 :

ARITHMÉTIQUE :

Il nous paraît indispensable de contrôler séparément :

— la possession par l'enfant des mécanismes de calcul ;
— et son habileté à résoudre un problème simple. Les deux épreuves étant essentiellement différentes, il serait désirable de convenir :

1° que la durée totale, 40 minutes, sera partagée en deux parties : 20 minutes pour le calcul mécanique ; 20 minutes pour le problème ;

2° que l'élève ayant terminé les opérations avant l'expiration des 20 premières minutes, pourra rendre sa copie d'opérations et commencer son problème ;

3° qu'à la 21^e minute, les copies d'opérations seront ramassées.

OPÉRATIONS :

On pourrait avantageusement utiliser un test d'opérations organisé de manière que l'élève doive résoudre des opérations de difficulté croissante dans un ordre indiqué : addition, soustraction, multiplication, division ; puis une autre série, addition, soustraction, multiplication, division ; un pourcentage, quelques opérations simples sur les fractions, etc... L'élève normalement entraîné doit pouvoir calculer le tout en 15 minutes.

Problème :

Ce problème doit évoquer des *situations familières à l'enfant*. A rejeter tout ce qui risque de dérouter un seul candidat par suite de situation inattendue. Exemple : problèmes de courriers, de rentes, de revenus de propriétés, etc...

Il s'agit de contrôler un minimum de sens mathématique, non l'aptitude à résoudre des problèmes que la vie ne pose guère et qu'un enfant ne peut comprendre. Il ne résoud ces questions que s'il a été entraîné, c'est presque une mécanique bien montée qu'il met en marche. On trouvera de nombreux exemples de problèmes à retenir dans certains ouvrages destinés à la préparation au C.E.P. et notamment dans celui de M. Marijon, Masseron et Delaunay, *Le calcul à l'école primaire*, librairie Hatier.

EPREUVE DE CALCUL B. : Si on décide d'ajouter quelques questions destinées aux candidats pour le 2^e degré, voici un exemple de ce que pourraient être ces questions (deux seraient suffisantes) :

- 1° Tracez un cercle de 5 cm. de rayon, inscrivez-y un carré ;
- 2° Tracer une ligne de 112 m/m *très exactement* et divisez-la en sept parties égales ;
- 3° Tracer très exactement un rectangle de 5 cm. 4 de long sur 4 cm. de large et divisez-le en trois parties égales ;
- 4° Tracer un triangle rectangle dont les côtés de l'angle droit auraient exactement 3 cm. et 4 cm., divisez ce triangle en deux triangles égaux ;
- 5° Je dépense la moitié de mon avoir, puis la moitié du premier reste. Quelle fraction de mon avoir me reste-t-il ?

Dessin et travail manuel

Dessin :

Composition décorative libre avec motif imposé (naturel ou géométrique).

Dessin de mémoire d'un objet présenté seulement quelques instants avec faculté d'interprétation (sens artistique).

Illustration d'un texte lu (soit la dictée, soit le texte de la lecture silencieuse, soit la composition française du candidat).

Ne pas imposer les outils, les candidats peuvent peindre ou utiliser crayons, crayolor, encres, plume, etc.

Travail manuel :

Exercice vraiment pratique, montrant que l'enfant sait mesurer. Exemple : découper un carré dans du carton uni (dim.: 12×12), coller au centre un cercle de 3 cm. de rayon.

Peut-être se combinerait bien avec l'arithmétique : calculer surface non couverte, par exemple. (Correction avec gabarit très exact).

Ou contrôle sérieux dans les classes.





L'Imprimerie à l'Ecole chez les tout-petits

EPREUVE SPECIALE B (sélection) — TEST

Il faudrait organiser cette épreuve avec un très grand soin si on veut qu'elle ait un sens. Nous ne saurions indiquer en détail ce que pourrait être cette épreuve. Voici cependant quelques idées à ne pas perdre de vue. (Nous continuerons l'étude systématique et scientifique de l'adaptation de ces matières à la pensée et aux besoins de l'enfant).

Cette épreuve B ne doit pas tant contrôler la *possession* que l'*aptitude à tirer parti* des connaissances acquises.

Ce doit être une *épreuve d'intelligence*. Il existe déjà de très bons tests là-dessus ; il faudrait en créer d'autres.

Il n'est peut-être pas absolument nécessaire que ce soient des épreuves étalonnées, puisqu'il s'agit d'un jugement, sérieux certes, mais *provisoire* et qu'il convient d'être très prudent, puisque d'autre part l'examen A constitue déjà une donnée sérieuse dont il faut tenir compte pour la dite sélection. Nous avons prévu qu'un total de points, par exemple les deux tiers du total à l'examen A serait exigé des candidats pour le 2^e degré.

Si donc on décide d'utiliser un test, les spécialistes de cette question devront être consultés.

Si on n'utilise pas les tests, on pourrait s'en tenir aux questions supplémentaires indiquées plus haut (voir lecture silencieuse, arithmétique).

Histoire - Géographie - Sciences (en supposant que cette épreuve restera à l'écrit)

Une seule épreuve comportant plusieurs questions courtes de chaque matière ou de deux matières seulement.

Histoire :

Histoire de la civilisation seulement ; l'histoire à base politique inaccessible aux jeunes enfants leur serait enseignée après le C.E.P.

S'il est impossible d'aboutir à cela — et qui semble pourtant tout à fait souhaitable — qu'on s'en tienne à l'actuel programme du Cours élémentaire déjà au-dessus de ce qu'un enfant de 11 ans peut comprendre.

Géographie :

Distinguer entre :

a) *Les questions de nomenclature* : interrogation sur cartes muettes polycopiées. Exemple : placer les villes suivantes : Lyon, Marseille, Lille, Le Havre, Bordeaux, Rouen, etc... Marquer la lettre S à la source du Rhône.

b) *Les questions destinées à déceler une certaine compréhension géographique*. Exemple : pourquoi élève-t-on beaucoup de vaches en Normandie ? Pleut-il souvent dans votre région ? Conséquences.

On pourrait peut-être autoriser les candidats à utiliser un atlas pour s'assurer au moins qu'ils savent s'y reporter. Exemple : Comment s'appelle l'île de l'Océan Atlantique, à l'ouest de La Rochelle ? Deux avions partent du Bourget (près de Paris), l'un va à Marseille, l'autre à Bordeaux en ligne droite. Lequel doit parcourir la plus grande distance ? Quelle distance parcourront-ils l'un et l'autre à peu près ?

Sciences :

Compte rendu et interprétation d'une expérience simple faite devant les candidats.

Observation d'une feuille, d'une fleur, d'un outil.

Réponses courtes à des questions nettement posées assez nombreuses.

Lecture expressive préparée

Cette épreuve pourrait être supprimée puisque l'épreuve de lecture silencieuse semble beaucoup plus significative. Si on la maintient, il faudrait l'organiser comme suit :

Disposer dans un fichier de nombreux textes courts, bien à la portée des enfants, collés sur fiches de carton.

Le candidat prend une fiche et va préparer sa lecture pendant cinq minutes.

L'épreuve se passe dans une salle contiguë, seul à seul avec l'examineur ; on pourrait installer des sortes d'isoloirs avec des paravents ou utiliser seulement les quatre coins de la salle. Veut-on, oui ou non, que l'épreuve soit sérieuse ? Sinon qu'on la supprime.

Calcul mental

Cette épreuve pourrait très facilement prendre la forme d'un test. Si on reste aux épreuves habituelles, il faudra :

a) *Si cette épreuve est donnée par écrit*, laisser suffisamment de temps pour que tout élève entraîné normalement puisse répondre. Récuser les examinateurs nerveux ou d'aspect trop autoritaire qui effarouchent les enfants ;

b) *Si l'épreuve a lieu oralement*, tenir compte du temps mis par le candidat pour répondre, d'où épreuves bien choisies.

Couture

Sans changement.

Récitation et chant

Sans changement, en plus sérieux, comme la lecture expressive (voir plus haut).

Ecriture

Attention ! Il ne convient pas de noter l'écriture sur une épreuve particulière, parce que le candidat qui est attentif à soigner particulièrement son écriture pour cette seule épreuve, risque de porter trop son attention de ce côté et de commettre des erreurs. Cela est très net pour l'orthographe. La plupart des élèves qui écrivent trop posément, laissent des fautes dites d'inattention. Ce sont au contraire des fautes dues en partie à ce que leur attention s'est dédoublée.

Il faudra :

Ou noter l'écriture de chaque copie, quant à la lisibilité ;

Ou noter l'ensemble des copies, quant à la lisibilité ;

Ou convenir que le candidat dont l'écriture serait particulièrement illisible, subira un décompte de 1 à 3 points.



Nous offrons les résultats de notre effort commun

Répétons-le. Ce projet nous paraît très modéré. Nous avons voulu rester très réservés pour avoir quelque chance d'obtenir une réforme prochaine, première étape vers un mode de contrôle plus scientifique.

En somme, nous préconisons des épreuves qui font appel aux tests dans la mesure où nous ne risquons pas de paraître trop audacieux, nous laissons les épreuves essentielles sans autre changement que celles reconnues nécessaires par la majorité.

Nous préconisons, soit le maintien des épreuves orales avec organisation d'un oral sérieux, soit des épreuves simples qui s'inspirent des procédés utilisés dans les tests, soit le contrôle dans les classes de certaines matières difficilement contrôlables à l'examen.

Nous attirons l'attention — trop brièvement peut-être à notre gré — sur le danger des programmes dits limitatifs en histoire, géographie, sciences, et sur la nécessité qu'il y aurait à reporter ces épreuves à l'oral si on veut laisser aux maîtres qui en sont capables la liberté d'organiser sous leur responsabilité cette partie du travail scolaire.

Noter que cela n'empêcherait pas d'établir des programmes limitatifs pour ceux qui veulent du travail tout tracé et qui ne désirent pas supporter la responsabilité de faire eux-mêmes leur programme.

NOUS ATTENDONS UNE GRANDE AMÉLIORATION DE L'EXAMEN par la correction sérieuse des épreuves après l'examen, en présence des maîtres qui présentent des élèves.

Il nous reste à souhaiter que les idées essentielles de ce projet soient retenues, si on juge qu'elles peuvent contribuer à réaliser enfin le vœu de P. Lapié :

« Plus d'air, plus d'aisance, plus de liberté, plus de joie et, partant plus de travail. »

(Instruction relative au plan d'études,
circulaire du 20 juin 1923).

Le rapporteur : HULIN.

APPENDICES



LA SUPPRESSION DES ÉPREUVES ORALES

LES PROGRAMMES LIMITATIFS

L'oral tel qu'il est pratiqué actuellement est une simple formalité, on a dit « une fumisterie ».

La question est donc de savoir :

Si on va *supprimer l'oral* ;

Ou si on va rendre *l'oral plus sérieux* ;

Ou encore remettre à l'inspecteur le soin de contrôler dans les classes certains enseignements.

Personnellement, quitte à être seul de cet avis, je crois que l'oral pourrait être passé plus sérieusement. Voici les raisons pour lesquelles je reste partisan du maintien de l'oral :

1^o Dire que l'oral n'est pas sérieux, c'est simplement condamner ce que nous voulons, nous aussi, abandonner. Si vraiment il est absolument impossible d'espérer que les instituteurs soient sérieux au point de ne pouvoir leur confier des enfants à examiner, c'est triste, et les instituteurs qui condamnent ainsi l'oral se jugent sévèrement. Non, je crois que l'oral est ainsi « saboté » parce que les examinateurs sont abrutis eux aussi par la correction hâtive du matin et parce que l'oral succède à un banquet.

2^o C'est à l'oral qu'on peut le mieux juger un candidat — si on sait interroger, question d'habitude — et ne pas effaroucher les enfants.

3^o Reporter à l'oral certaines épreuves qui exigent une certaine mémorisation et en même temps de la réflexion, c'est permettre de dépister facilement les élèves bachotés (ce que l'épreuve écrite ne révèle pas toujours) ; c'est permettre au candidat quelques minutes de réflexion, s'il tire sa question au sort et ne pas le juger seulement sur une réponse quelquefois ni bonne ni mauvaise, qu'il donne maladroitement par écrit.

C'est surtout le *seul moyen* d'éviter le danger des programmes dits « limitatifs » qui rendent le bachotage quasi inévitable. En effet, si on interroge à l'oral en sciences, histoire, géographie, il devient possible de laisser à chaque maître le soin d'*organiser son programme* (les partisans du programme limitatif pourraient cependant en avoir un, cela n'empêcherait pas les *autres d'être libres*) ou de *n'en pas avoir*. Le jour de l'examen, le candidat présente le programme ou la liste des questions qu'il a étudiées en classe et on l'interroge sur cette liste. Il est évident que ce travail aura été contrôlé par l'inspecteur d'une manière à déterminer.

Sans une disposition de ce genre qui laisse une part d'initiative au maître, c'est encore la chaîne au pied pour ceux qui veulent faire de l'ÉDUCATION NOUVELLE et qui n'ont nullement besoin de programme. **IL NE FAUT PAS L'OUBLIER.**

LA COTATION DE LA GYMNASTIQUE

La série type véritable comporte 12 épreuves : saut en hauteur, en longueur avec ou sans élan — 100 m. — 500 m. — grimper à la corde — lever — lancer — 1.500 m. — natation et plongée. Cette série ne convient ni à nos moyens matériels, ni à nos enfants ; nous adopterons donc la série-type réduite, dite des gymnastes :

Saut en longueur, saut en hauteur (avec ou sans élan).

Grimper à la corde lisse (ou tractions complètes).

Lancer de poids de 4 kilos.

4 épreuves qui, en 1/4 d'heure, donneront une idée approchée de la valeur générale d'un sujet, c'est tout ce que nous pouvons demander :

Voici le barème de notation, tiré de celui de G. Hébert :

Hauteur avec élan	: 0 ^m 35	0 40	0 45	0 50	0 60	0 70	0 80	0 90	1 »	1 10
Longueur —	: 1 ^m 5	1 50	1 75	2 »	2 50	2 75	3 »	3 25	3 50	4 »
Hauteur sans élan	: 0 ^m 30	0 35	0 40	0 45	0 50	0 55	0 60	0 70	0 80	0 90
Longueur —	: 1 ^m 20	1 25	1 30	1 40	1 50	1 60	1 80	2 »	2 10	2 20
Grimper corde lisse	: 1 ^m »	1 50	2 »	2 50	3 »	3 50	4 »	4 50	5 »	6 »
Lancer 4 kilos	: 2 ^m »	2 50	3 »	3 50	4 »	4 50	5 »	5 50	6 »	6 25

Ce qui pourrait donner

à l'examen : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 (1)

L'étude de 59 enfants (garçons et filles) avec ce barème fait constater que les membres inférieurs sont régulièrement plus développés que les membres supérieurs : ceci ne surprendra aucun maître dans nos campagnes. Les totaux de 10 candidats au C.E.P., avant tout entraînement, ont été ceux-ci :

Garçons : 18 19 8 12 18 15 ;

Fillles : 5,5 12 18 19,5 — ceci avec 0 en grimper pour 8 sur 10 des sujets : après un mois d'exercices libres, ces totaux se sont très sensiblement améliorés.

Examinons maintenant l'épreuve elle-même :

Si j'étais inspecteur,

a) Je ferais étudier par les maîtres eux-mêmes des projets de barème ;
b) Je préviendrais les maîtres dès le début de l'année. La gymnastique sera notée d'après telles épreuves simples et tel barème définitivement choisi.

c) A la veille de l'examen, je ferais préparer par l'instituteur du centre cantonal :

1^o Une feuille contenant avec les noms des candidats (classés en 12 et 14 ans), 4 colonnes correspondant aux épreuves-types, plus une colonne « note moyenne » ;

2^o Le matériel, soit une baguette de noisetier (ou le manche de la tête de loup), graduée sur 5 cm. de 1 à 2 ; une pierre pesant environ 4 kilos ; 2 piquets de 1 m. 20 environ, plantés dans un coin de la cour et munis de trous ou de pointes, espacés de 5 cm. avec une baguette ou un caoutchouc ; enfin une corde de 3 à 5 m. empruntée au chariot du fermier voisin et fixée à la poutre du préau.

Si j'étais Examinateur,

Je prendrais 15 à 20 candidats du même âge, je leur ferais quitter tous ces vêtements superflus et en quelques minutes, après une mise en train sommaire, je pourrais aborder l'épreuve de saut en hauteur, débutant à la cote 0 et notant au fur et à mesure des éliminations (un essai de repêchage) pour continuer par le saut en longueur, le lancer et le grimper.

Mon barème à la main, je n'aurais pas la prétention d'avoir régénéré la race, ni surtout d'être à l'abri des critiques, mais j'aurais au moins la satisfaction d'avoir essayé d'être aujourd'hui plus juste qu'hier.

N'est-ce pas là un des plus beaux buts du Syndicalisme et de l'Enseignement ?

P. PICARDET.

(Bulletin syndical de la Nièvre, janvier 1937.)

(1) Décaler de 1 pour les élèves ayant plus de 13 ans.

Rapport sur la Réforme du C.E.P.E.

présenté par M. R. DUTHIL, professeur à Nancy

au Congrès de Nice de l'Imprimerie à l'École

1^o *Maintien du Certificat d'Études.* — La réforme de l'Enseignement, telle qu'elle est présentée par le ministre de l'Éducation Nationale, M. Jean Zay, dans un projet de loi du 2 mars 1937, tend à rendre cet examen obligatoire pour tout élève désireux d'entrer dans le second degré. C'est dire que les préventions justifiées qui faisaient souhaiter la suppression de cet examen par la plupart des éducateurs partisans de l'Éducation Nouvelle, doivent faire place à un effort constructif en vue d'élaborer un type nouveau d'examen aussi dégagé que possible des défauts qu'on reprochait à l'ancien.

2^o *Caractéristiques de l'examen souhaité.* — Dans le nouveau certificat d'études, il conviendrait :

a) d'évaluer les connaissances acquises ; b) d'évaluer l'art de les utiliser ; c) d'évaluer certaines aptitudes.

Il faudrait en outre que les épreuves soient :

- a) objectivement choisies : technique de choix des questions ;
- b) objectivement données : technique d'application des épreuves ;
- c) objectivement corrigées : technique de correction des épreuves ;
- d) objectivement comparables : technique d'utilisation des résultats.

Toutes ces techniques sont aujourd'hui connues et mises au point, elles donnent le rendement optimum lorsqu'on emploie des épreuves appelées tests, mais elles permettent de rationaliser l'emploi des épreuves habituelles.

3^o *Qu'est-ce qu'un test ?* — C'est une épreuve bien définie, standardisée, étalonnée, qui permet un examen objectif soit des aptitudes, soit des connaissances.

Bien définie dans ce sens que chaque test doit permettre l'évaluation d'une ou de plusieurs variables clairement déterminées ; standardisée parce que la façon de construire, de présenter l'épreuve, de la donner et de la corriger est rigoureusement fixée (dans l'administration et la correction d'un test, l'examineur doit s'efforcer d'éliminer tout ce qui serait de nature à vicier l'objectivité de l'expérience) ; étalonnée enfin, parce que, ayant été donnée à des centaines d'individus dans des conditions aussi comparables que possible, elle a permis de dégager des résultats obtenus des moyennes appelées désormais normes. Cette définition suffit à démontrer que les tests doivent être maniés et interprétés par l'instituteur, mais établis par des éducateurs spécialistes (1).

4^o *De quels tests avons-nous besoin ?* — Tout d'abord de tests collectifs, c'est-à-dire applicables en même temps à tout un groupe.

Ces tests seront variés :

Pour l'évaluation des connaissances acquises, ils seront globaux, c'est-à-dire qu'ils devront permettre d'explorer tout le champ de l'étude envisagée ;

Pour l'évaluation des techniques ou art d'utiliser les connaissances, ils seront à la fois globaux et analytiques, c'est-à-dire devront permettre de sonder le candidat sur les points qui offrent des difficultés caractéristiques, difficultés qu'il doit savoir surmonter s'il a vraiment acquis la technique envisagée : calcul, lecture, orthographe, etc... ;

(1) Voir la liste des tests disponibles en fin de ma série d'articles à l'École Libératrice (1935-36).

Pour l'évaluation des aptitudes, il conviendra de se montrer fort prudent, il s'agit moins en fait d'orienter les élèves, orientation qui se fera plus tard, que de sélectionner ceux qui paraîtront aptes à profiter de l'enseignement du second degré.

Les aptitudes à considérer seraient, selon nous, les suivantes :

1° Aptitude à tirer parti de l'enseignement déjà reçu. Les épreuves dites d'intelligence, par la variété de leur contenu et par l'usage qui en a déjà été fait, répondent bien à cette estimation :

2° Aptitude à tirer profit de l'enseignement à recevoir ; par exemple, l'étude des langues vivantes et mortes présuppose certaines aptitudes ; des tests dits diagnostics permettent de déceler l'existence de ces aptitudes.

On pourrait itelement rechercher si, outre l'intelligence abstraite (celle qui se révèle dans le maniement des symboles), le candidat possède l'intelligence sociale (celle qui se révèle au contact des hommes) et l'intelligence manuelle (celle qui se révèle au contact des choses). Ces données, sans être éliminatoires, pourraient être précieuses pour l'orientation éventuelle de l'élève.

5° Conditions de réalisation. — D'après ce qui précède, on comprendra que le remplacement de l'actuel certificat d'études par un examen mixte comprenant à la fois des tests et d'anciennes épreuves rationalisées, présuppose certaines réformes :

1° La création à Paris d'un organisme central de recherche, organisme analogue aux Bureaux d'Études de l'Industrie ou de l'Armée ; il aurait pour charge d'élaborer les épreuves du nouveau certificat d'études et d'en présenter chaque année de nouvelles séries de valeur équivalente (il existe pour cela une technique) (2) ;

2° La création dans chaque Académie d'un Bureau d'Études correspondant au Bureau Central ayant pour objet notamment d'organiser l'examen du certificat d'études dans toute l'Académie ; c'est à lui qu'incomberait également l'information des futurs examinateurs, information dont l'objet devrait être de répandre et faire comprendre la technique des examens : la docimologie, selon le mot créé par M. Piéron (science des examens) (3).

CONCLUSION

Telles sont les réflexions que me suggèrent le maintien et la transformation du certificat d'études primaires.

Souhaitons tous que la rationalisation souhaitée délivre les maîtres du souci de l'examen final. Celui-ci, par sa technicité même, devrait décourager tout gavage, tout « bachotage », le succès d'un candidat à l'examen devrait lui venir par surcroît ; ce qui nous a fait condamner l'actuel certificat, c'est qu'on l'a imposé comme une fin, la seule fin de l'éducation, surtout de l'éducation élémentaire, doit rester l'éducation au sens plein du terme : l'art d'accoucher, de cultiver et d'élever les esprits sans oublier les cœurs et les caractères.

(2) En 1927, le ministre de l'Instruction Publique déclara, lors de la discussion du budget : « Tenant compte des indications qui m'ont été fournies par une commission présidée par M. Langevin, je songe à organiser au Musée Pédagogique un organisme scientifique : c'est là que l'on étudierait ce que l'on appelle aujourd'hui la méthode des tests, ou toutes autres méthodes, tous ces perfectionnements qui, lorsqu'ils auront été reconnus pratiques, pourraient être appliqués à la pédagogie primaire. » Voilà ce que nous demandons en 1937, nous avons les spécialistes mais nous n'avons pas encore l'organisme. L'Institut National d'Orientation Professionnelle à Paris pourrait être utilisé ou encore les Laboratoires de Psychologie appliquée de la Sorbonne ou de l'École des Hautes Études.

(3) Une conférence pédagogique pourrait être consacrée à la méthode des tests ; en outre, dans les Ecoles Normales, des cours seraient prévus, initiant les élèves-maîtres et maîtresses au maniement de tests et à l'utilisation statistique des résultats. L'organisme central devrait, aussi, comme cela se fait aux États-Unis notamment, publier des brochures explicatives, véritables guides de l'examineur et du correcteur.

SOUSCRIPTION

en faveur des enfants espagnols

Lalou (Sarthe), 10 ; Pourpe (B.-du-K.), 10 ; Mme Magneron (Deux-Sèvres), 10 ; Tenaille (Creuse), 10 ; Dedieu (P.-O.), 50 ; Lorrain (Vosges), 47,25 ; Tenaille (Creuse), 10 ; Mme Meifret (Var), 15 ; Boursereau (Vendée), 20 ; Cointe (S.-et-O.), 100 ; Mlle Madauf (P.-de-D.), 40 ; Lénévet (A.-M.), 6 ; Mlle S. Martin (Lot-et-Garonne), 50 ; Mme Renoux (S.-et-O.), 10 ; Mlle Paule Robic, 50 ; Mme Epaud (Vendée), 60 ; souscription anonyme (S.-et-L.), 10 ; Gounet (Meuse), 10 ; Loustre, Gougey, Picardet, Hostier, Crépiat, Coqblin, Coquard, Bardin (Nièvre), 90 ; Morrazzani (Algérie), 50 ; Delon (St-Roman de Tousque), 50 ; Mlle Pannicé (Rabat), 50 ; Mlle Habrard (Vaucluse), 35 ; conférence le Puy, pour les enfants espagnols, 200 ; Bouscarrut (Gironde), 50 ; Mansart (Somme), 25 ; Mlle Laurent (Allier), 18 ; Fragnaud (Charente-Inférieure), 20 ; Corcaud (Algérie), 50 ; Escoffier (Hte-Saône), 17 ; Felberg (Vosges), 10 ; Bousset (Ardèche), 20 ; Mme Hay, 12, av. de Plaisance (S.-et-O.), 100 ; Straub (B.-Rhin), 31 ; Lacroix (Jura), 30 ; recettes fêtes de la jeunesse de Vence pour les enfants espagnols, 50 ; Robic (Ain), 135 ; Renoux (S.-et-O.), 10 ; Cohen (S.-et-O.), 50 ; Proux, 10 ; Trégon Raymond (Maroc), 580 ; Gallon (Lorient), 10 ; Jacquemard (Doubs), 20 ; Bouscarrut (Gironde), 20 ; Renoux (S.-et-O.), 10 ; Burle (Basses-Alpes), 5 ; Féraud, Fradet (Marseille), 100 ; anonyme (Vaucluse), 12 ; maîtres et élèves de l'école Dampierre (S.-et-O.), 45 ; Cocaud (Algérie), 78 ; Coopérative scolaire de Pellegrue, 10 ; le personnel de l'école de filles Pellegrue, 35 ; Andureau (Gironde), 5 ; Daniel (Finistère), 100 ; souscription au Congrès de Nice, 500 fr.

Groupes ayant assuré par versements mensuels l'entretien d'un ou plusieurs enfants espagnols :

Instituteurs d'Alger	1	enfant
Les Jeunes Instituteurs de l'Île-de-France	1	—
Les Instituteurs de Tlemcen	1	—
Les Groupes de Jeunes d'Instituteurs	2	—
Les Instituteurs de la Charente-Inf.	1	—

Font des versements mensuels : Mme Alba (Alger), 30 fr. ; H. Madœuf (P.-de-D.), 50 ; Mme Soubeyran (Drôme), 10 ; Mme Guillaume (Loire), 100 ; Barthot (Vienne), 20 ; Tenaille (Creuse), 10 ; Nouelle (S.-et-O.), 10 ; Lallemant (Ardennes), 25 ; Riches (Nord) et un groupe d'instituteurs, 100 fr.

Camarades, continuez votre effort. Faites tous le geste de solidarité qui s'impose.

BROCHURES D'ÉDUCATION
NOUVELLE POPULAIRE

Nos éditions s'épuisent rapidement. Nous n'avons plus que quelques exemplaires de *l'Imprimerie à l'École* et de *Principes d'Alimentation*. Et pendant ce temps d'autres éditions sont constamment réclamées par nos camarades pour la mise au point de nos techniques.

Au lieu d'éditer des livres qui coûtent cher à l'édition et à la vente, nous avons pensé à une formule nouvelle qui serait mieux conforme à nos possibilités communes.

Nous allons lancer une collection de brochures d'Éducation Nouvelle Populaire que nous livrons à 1 fr. l'une et qui seront consacrées chacune à l'étude approfondie d'une question essentielle :

1. *L'Imprimerie à l'École.*
2. *Le calcul nouveau.*
3. *Les sciences pratiques.*
4. *La grammaire en 4 pages par l'Imprimerie à l'École.*
5. *Rédaction libre et textes d'enfants.*
6. *Principes d'alimentation naturaliste.*
7. *Les Plans du travail scolaire.*
8. *Le Fichier Scolaire coopératif.*
9. *Le Phono et les Disques.*
10. *La Bibliothèque de Travail.*

La souscription à ces dix brochures : 9 fr.

Dès que nous aurons un nombre important de souscriptions, nous commencerons l'édition. Hâtez-vous !

NOS ABONNEMENTS

Tous les journaux ont augmenté leurs tarifs. Nous avons continué à vous servir toute l'année nos numéros à l'ancien tarif. Mais il nous faut, nous aussi, relever nos tarifs.

Le prix d'abonnement sera de 35 fr.

Recueillez de nombreux abonnements de l'Éducateur Prolétarien qui continuera sa marche en avant.

Pour La Gerbe, nous vous informerons sous peu des transformations qui nous permettront d'en garder les prix au taux modique de 10 fr.

Abonnement E. P. 35 fr.

— Gerbe 10 fr.

Brochures d'Éducation Nouvelle Populaire, les 10 . . . 9 fr.

SOUSCRIVEZ !

Serais acheteur NARDIGRAPHE occasion, Faire offre FELBERG, instituteur, Les Voivres, par Bains (Vosges).

Congrès de Paris

L'Assemblée extraordinaire des adhérents de l'Imprimerie à l'École aura lieu à Paris, le 1^{er} Août, à l'adresse que nous indiquerons dans notre prochain numéro.

Dès maintenant, préparez-vous à assister nombreux à cette assemblée.

LA PARTICIPATION DE LA C.E.L. — AUX DIVERS CONGRES —

1^o Les 6 et 7 août, à Paris, au Musée Pédagogique, Premier Congrès International de sociologie de l'enfant. Secrétaire général : Mme Lahy-Hollebecq.

Freinet y fera deux communications avec exposition.

2^o Congrès International de l'Enseignement. Participation de Freinet, Boyau, Pagès.

3^o Le 1^{er} août, assemblée extraordinaire de l'Imprimerie à l'École.

4^o Au cours du Congrès du S.N., exposition de l'Imprimerie à l'École.

5^o Du 30 juillet au 2 août, au Palais des Fêtes d'Issy-les-Moulineaux, Conférence Internationale de l'Imprimerie à l'École. Exposition de l'Imprimerie.

6^o Galerie du Front Populaire, rue de la Boétie, Paris. En permanence, grande exposition d'Imprimerie à l'École et d'œuvres d'enfants de l'École Freinet.

7^o Congrès International du Folklore (23 - 28 août), Palais du Trocadéro. Communication de Freinet.

8^o Le 25 juillet, à Bruxelles, Congrès des Imprimeurs belges.

Le gérant : C. FREINET.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE
« ÆGITNA »

RUE DE CHATEAUDUN - CANNES (ALPES-MARITIMES)

MATERIEL MINIMUM D'IMPRIMERIE A L'ECOLE

1 presse à volet, tout métal.....	140 »
1 plaque à encreur	3 »
1 rouleau encreur	15 »
1 tube encre noire.....	6 »
1 police, c. 8, 10 ou 12	105 »
1 blancs assortis	24 »
1 casse	26 »
4 alphabets gommés.....	0 60
15 composteurs	30 »
6 porte composteurs	4 50
1 paquet interlignes bois	6 »
1 ornements	3 »
Emballage et port env.	30 »

395 10

Première tranche d'action Coopérative..	25 »
Abonnement Educateur Proletarien et Gerbe	35 »

FICHER SCOLAIRE COOPERATIF

615 fiches (515 imprimées, 100 nues)	
sur papier	30 »
sur carton, franco.....	80 »
Fichier scolaire coopératif, franco	85 »
dans beau classeur spécial, franco....	100 »
le classeur seul	20 »
franco	105 »

Vient de paraître :

--- FICHER DE CALCUL ---
(MULTIPLICATION - DIVISION)

350 demandes - 350 réponses
sur fiches cartonnées

Franco..... 25 francs

MACHINE A ECRIRE « MIGNON »

Nous disposons d'une machine à écrire « Mignon », à l'état de neuf, tout spécialement recommandée pour les écoles machine avec barillet, mais donnant d'excellents résultats.

Livrable à 600 frs nets

MACHINES A ECRIRE OCCASION :
450 et 600 frs

E. FREINET

Principes d'Alimentation rationnelle

MENUS NATURISTES ET 250 RECETTES NATURISTES
Un volume : 15 francs ; pour nos lecteurs : 12 francs